



FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 15-nov-2004

Date de révision 11-jan-2017

Numéro de révision 7

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit Calcium Chloride Solid
Utilisation recommandée Pour diverses applications
Synonymes Briners Grade, EXPRESS®, FCC Dry Food Grade Calcium Chloride, TETRA Flake.

Adresse du fabricant

TETRA Technologies, Inc.
24955 Interstate 45 North
The Woodlands, TX 77380
TÉL. : 281 367-1983 (numéro pour appels non urgents)

Téléphone en cas d'urgence CHEMTREC : 1-800-424-9300 aux É.-U. ou 703-527-3887 à l'extérieur des É.-U.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Avertissement!

Aperçu des urgences

Irritant pour les yeux

Aspect Blanc **État physique** Flocon ou granule. **Odeur** sans odeur

Effets potentiels sur la santé

Toxicité aiguë

Yeux Irritant pour les yeux.
Peau Risque d'irritation.
Inhalation Peut irriter l'appareil respiratoire.
Ingestion L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

Effets chroniques Aucun à notre connaissance.

Conditions médicales aggravées Troubles visuels pré-existant.

Danger pour l'environnement Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Chlorure de calcium	10043-52-4	74-100
L'eau	7732-18-5	0-26
Chlorure de sodium	7647-14-5	< 3
Chlorure de potassium	7447-40-7	< 3
Chlorure de magnésium	7786-30-3	< 0.5

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection personnelle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Ininflammable.
Point d'éclair	Sans objet
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Produits de combustion dangereux	de chlorure d'hydrogène gazeux , de l'oxyde de calcium

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique Aucune.

Sensibilité à une décharge statique Aucune.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique Éviter la formation de poussière, laquelle peut causer une irritation respiratoire dans certaines conditions. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé	1	Inflammabilité	0	Instabilité	1	Dangers physico-chimiques	-
<u>HMIS</u>	Danger pour la santé	1	Inflammabilité	0	Danger physique	1	Précautions individuelles	X

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.
Méthodes de confinement	Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion.
Méthodes de nettoyage	Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination Utiliser un équipement de protection personnelle.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Bien laver après manipulation. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière.
Entreposage	Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Chlorure de calcium 10043-52-4	ACGIH - (TLV-TWA) Guideline for nuisance particulate (inhalable particulate): 10 mg/m ³	OSHA (PEL-TWA) - Z-3 Mineral Dusts, Inert or Nuisance dusts, (respirable fraction): 5 mg/m ³	

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

Mesures d'ordre technique	Procurer un système de ventilation locale Quand un potentiel d'exposition existe, une douche oculaire et une douche de sécurité d'urgence doivent être fournies dans la zone de travail immédiate.
----------------------------------	--

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux rigides ou des lunettes anti-éclaboussures
Protection de la peau et du corps	Mains et pieds : Porter des gants et des bottes de protection appropriés autres qu'en cuir. Il est recommandé de porter des gants et des bottes de protection en PVC, en néoprène ou en nitrile épais contre les produits chimiques. Les produits en cuir n'offrent pas une protection adéquate et se déshydrateront avec un rétrécissement résultant et une destruction possible Corps : Porter des vêtements de protection imperméables appropriés.
Protection respiratoire	Un respirateur n'est pas indiqué dans des conditions normales de fonctionnement. L'utilisation d'un respirateur approuvé par le NIOSH (N95 ou plus) doit être fondée sur la présence de poussières nuisibles.

Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.
--------------------------	---

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Blanc.	Odeur	sans odeur.
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.	État physique	Flocon ou granule
pH	Sans objet	Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Sans objet	Point/intervalle d'ébullition	(Estimé) 175-1930 °C / 350-3500 °F
Température de décomposition	Pas d'information disponible.	Limites d'inflammation dans l'air	Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion	(Estimé) 175-770 °C / 350-1420 °F	Solubilité dans l'eau	40 % à 68 °F (20 °C) avec dégagement de chaleur
Densité	(H ₂ O=1) 2.15 @ 77°F / 25°C	Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Solubilité	Pas d'information disponible.	Densité gazeuse	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet		
Viscosité	Sans objet		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Zinc. Trifluorure de brome Éther méthylvinyle
Conditions à éviter	Éviter toute formation de poussière
Produits de décomposition dangereux	de chlorure d'hydrogène gazeux , de l'oxyde de calcium
Réactions dangereuses	Ne peut avoir lieu qu'à une très haute température qui produit du chlore gazeux.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit	Le produit ne représente pas un danger de toxicité aiguë selon les informations connues ou fournies
Inhalation	Peut irriter l'appareil respiratoire.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Risque d'irritation.
Ingestion	Risque d'irritation.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Chlorure de calcium	= 2301 mg/kg (Rat)	= 2630 mg/kg (Rat)	
Chlorure de potassium	= 2600 mg/kg (Rat)		
Chlorure de sodium	= 3 g/kg (Rat)	> 10 g/kg (Rabbit)	> 42 g/m ³ (Rat) 1 h

Toxicité chronique

Toxicité chronique	Aucun à notre connaissance.
Effets sur l'organe-cible	Yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Chlorure de calcium		LC50 96 h: = 10650 mg/L static (Lepomis macrochirus)		LC50 48 h: = 2400 mg/L (Daphnia magna)
Chlorure de sodium		LC50 96 h: 5560 - 6080 mg/L flow-through (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 12946 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: 6020 - 7070 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 7050 mg/L semi-static (Pimephales promelas) LC50 96 h: 6420 - 6700 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: 4747 - 7824 mg/L flow-through (Oncorhynchus mykiss)		EC50 48 h: = 1000 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: 340.7 - 469.2 mg/L Static (Daphnia magna)
Chlorure de potassium	EC50 72 h: = 2500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: 750-1020 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 1060 mg/L static (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 825 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: = 83 mg/L Static (Daphnia magna)
Chlorure de magnésium	EC50: 2200 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h	LC50 96 h: 1970-3880 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 4210 mg/L static (Gambusia affinis)	EC50 = 26140 mg/L 1 h EC50 = 36300 mg/L 30 min EC50 = 77200 mg/L 24 h	EC50 48 h: = 140 mg/L Static (Daphnia magna) EC50 24 h: = 1400 mg/L (Daphnia magna)

Persistence et dégradabilité Le produit n'est pas biodégradable.

Bioaccumulation Ne montre pas de bioaccumulation

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

TDG Non réglementé

MEX Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Inventaires internationales**

TSCA Est conforme à (aux)
LIS Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementé par les règlements du droit de savoir

Règlements internationaux**Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par	TETRA Technologies, Inc. sds@tetratec.com
Date d'émission	15-nov-2004
Date de révision	11-jan-2017
Note sur la révision	Les article 1 révisées

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité